



INITIATIVE EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales en réduisant les inégalités entre les sexes en milieu rural et en améliorant l'accès des femmes aux ressources, aux actifs, aux services, aux technologies et aux débouchés économiques.

À propos du domaine prioritaire

Les femmes contribuent significativement à l'économie rurale dans toutes les régions du monde. Dans les pays en développement, elles représentent, en moyenne, quelque 40 pour cent de la main-d'œuvre agricole. Cette proportion va de 20 pour cent en Amérique latine à 50 pour cent, ou plus, dans certaines régions d'Afrique et d'Asie.

Les femmes jouent différents rôles: elles peuvent cultiver leurs propres parcelles ou les parcelles d'autres personnes – en tant que travailleuses rémunérées ou non, en tant qu'employées ou en tant que salariées – ou avoir un emploi salarié dans des entreprises agricoles ou non, en plus du rôle essentiel qu'elles assument en prenant soin, sans rémunération, de leurs ménages et de leurs communautés.

Cependant, il arrive souvent que les femmes doivent faire face à des difficultés plus nombreuses que les hommes lorsqu'il s'agit d'accéder aux ressources productives essentielles, telles que la terre, et aux services, tels que le crédit, les services de vulgarisation et la protection sociale. Elles sont victimes de discriminations salariales dans les marchés du travail ruraux et travaillent souvent dans des exploitations familiales sans être rémunérées. Tout cela restreint leur capacité à contribuer à la production agricole et à exploiter les nouveaux débouchés.

En moyenne, les femmes consacrent 85 à 90 pour cent de leur temps, chaque jour, à préparer les repas pour la famille, à s'occuper des enfants et à effectuer les autres tâches ménagères. La triple charge de travail des femmes, en matière de production et de

procréation et dans la sphère sociale, par rapport aux hommes, restreint leur capacité à exploiter les nouveaux débouchés.

Cependant, lorsque les femmes rurales ont accès de la même manière que les hommes aux ressources, aux actifs, aux services et aux débouchés économiques, elles deviennent une véritable force contre la pauvreté rurale.

Permettre aux femmes de participer pleinement à la prise de décisions au sein du ménage et de la communauté se traduit aussi par une amélioration du bien-être et des perspectives pour les enfants, ce qui réduit la pauvreté pour les générations futures et contribue au développement socioéconomique à long terme.

Voilà pourquoi le fait de combler le fossé entre hommes et femmes s'agissant de l'accès aux actifs, aux ressources, aux services et aux débouchés est considéré comme l'une des approches les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté rurale et pour favoriser le développement agricole et rural (FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2010-2011).

FAIRE LA DIFFÉRENCE

Réduire les inégalités entre les sexes ouvre une voie royale en termes de développement pour permettre à la FAO d'atteindre ses trois objectifs globaux en matière de réduction de la faim, de développement économique (qui comprend l'élimination de la pauvreté) et de gestion durable des ressources naturelles. La FAO a dès lors lancé une initiative relative à **l'autonomisation économique des femmes rurales** dans le cadre de laquelle on s'attache à renforcer la capacité et la volonté des pays membres à mettre en œuvre des programmes visant à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire qui profitent tout autant aux femmes qu'aux hommes.



Pour cette initiative, la FAO donne la priorité aux domaines d'activité ci-après:

1. Produire des connaissances sur des bonnes pratiques, des mécanismes institutionnels et des orientations politiques visant à encourager la participation et le leadership des femmes au sein des institutions et organisations rurales, et élaborer des lois, des politiques, des programmes et des investissements en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.
2. Analyser les disparités entre les sexes dans l'emploi rural et promouvoir des approches favorables à l'autonomisation économique des femmes rurales et à l'accès de celles-ci à des emplois décents, grâce à des politiques et à des programmes.
3. Évaluer l'impact au niveau social et en matière d'égalité entre les sexes, de certaines chaînes de valeur, afin de renforcer l'autonomisation économique et politique des femmes.
4. Mettre au point des lignes directrices et des outils méthodologiques pour la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et des indicateurs sexospécifiques afin d'améliorer le suivi s'agissant de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.
5. Réaliser des études de cas globales pour produire des connaissances sur des interventions prometteuses, des bonnes pratiques et des approches qui favorisent l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales.
6. Aider les pays membres à concevoir des programmes de protection sociale qui tiennent compte des disparités entre les sexes à différents niveaux (ménage, communauté et société en général) et qui contribuent à l'autonomisation économique et sociale des femmes rurales.
7. Fournir une aide aux politiques pour offrir aux femmes et aux hommes un accès équitable aux technologies, aux services consultatifs ruraux et à l'infrastructure rurale, en s'attachant tout particulièrement à alléger la charge de travail des femmes.

DANS LA PRATIQUE

Exemples d'activités en cours au niveau mondial

- *La base de données sur le Genre et le Droit à la Terre* fournit un accès facilité (en ligne) à des informations actualisées sur les femmes et le droit à la terre. Elle compte actuellement 84 profils de pays.
- *Governance (...) pour les femmes et les hommes*: ce guide technique aide les gouvernements à appliquer les principes d'égalité entre les sexes à la gouvernance des ressources foncières.
- *Outil d'Analyse de la Dimension Genre dans les Politiques Agricoles*: outil élaboré par la FAO en vue de permettre aux États Membres de déterminer dans quelle mesure leurs politiques prennent efficacement en compte les questions d'égalité entre hommes et femmes, où se situent les lacunes et les incohérences, et quels domaines appellent une intervention prioritaire.



- *Les directives Improving Gender Equality in Territorial Issues (IGETI)* pour aider les parties prenantes à favoriser, dans leur communauté, l'égalité entre les sexes s'agissant de la gestion des ressources naturelles.

Exemples d'activités en cours au niveau national

- Les Clubs Dimitra favorisent l'autonomisation des populations rurales les plus vulnérables, promeuvent la mobilisation sociale, renforcent l'action collective et s'attaquent aux inégalités entre hommes et femmes. Il existe plus de 1 140 Clubs Dimitra, au Sénégal, en Mauritanie, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Niger et au Ghana.
- La FAO a réalisé sept études de cas (Tanzanie, Ghana, Zambie, République démocratique populaire lao, Sierra Leone et Mozambique) et a organisé une conférence multipartite sur les effets, pour chaque sexe, des investissements fonciers dans l'agriculture, en particulier pour ce qui est de l'emploi rural.
- La FAO s'est associée avec ONU-Femmes, le FIDA et le PAM pour la mise en œuvre d'un programme quinquennal sur l'autonomisation économique des femmes rurales en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda.

FAIRE PLUS ET MIEUX

Pour atteindre les résultats présentés plus haut, la FAO va à la fois renforcer les mécanismes de coordination en son sein et collaborer avec différents partenaires.

La FAO s'appuie sur les activités en cours dans les pays visés par le Programme Conjoint des Nations Unies (FAO, FIDA, PAM, ONU-Femmes) sur l'Autonomisation Économique des Femmes Rurales.

La FAO va mettre sur pied des partenariats avec des institutions clés travaillant sur les questions de parité hommes-femmes, notamment:

- des organismes des Nations Unies (Organisation internationale du Travail, ONU-Femmes, FIDA, PAM, Banque mondiale) pour toutes les questions relatives à la promotion de l'autonomisation économique des femmes rurales;
- le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (et plus spécialement l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et l'Institut international de gestion des ressources en eau), en particulier pour la production de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide aux politiques;
- en vue de concevoir des cadres théoriques et de mettre au point des outils d'aide aux politiques et des outils programmatiques pour une réduction de la pauvreté rurale qui soit efficace et équitable sur le plan de l'égalité entre hommes et femmes.

Au titre de la coopération Sud-Sud, on envisage, dans le cadre de l'initiative, de mettre en place un dialogue avec l'Inde, le Ghana et les pays visés par le programme conjoint des Nations Unies (Rwanda, Éthiopie, Libéria, Niger, Guatemala, Kirghizistan et Népal) en vue de tirer des enseignements, de partager les méthodes et les bonnes pratiques et de déployer les interventions à une plus grande échelle, dans différents pays et régions.

La FAO va aussi conclure des partenariats avec des groupes de réflexion internationaux et régionaux ainsi qu'avec des agences internationales de coopération au développement en vue de renforcer les mesures de lutte contre les inégalités entre les sexes en milieu rural prises au niveau international.

CONTACTS

Susan Kaaria

Responsable de l'exécution
Division de la protection sociale (ESP)
cl: Susan.Kaaria@fao.org

Rob Vos

Coordonnateur de l'OS 3
Directeur de la Division de la
protection sociale (ESP)
cl: Rob.Vos@fao.org

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.fao.org/about/what-we-do/so3/fr/>